COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-12-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

délibération :
D2026-6-12

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique au 01/09/2026 (14h), augmentation du temps de travail d'un adjoint technique au 01/09/2026 (+4h)

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal **le 28/04/2026** ;

Vu l'avis FAVORABLE du CST du 18/06/2026 ;

Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Pour le service de l'école :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31h) au 31/08/2026,

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h) au 01/09/2026,

Pour les services divers (école, entretien de batîments, garderie, restauration,...) :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (14h) au 01/09/2026.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-12-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Le tableau des emplois est ainsi actualisé au **01/09/2026** :

RECAPITULATIFS des emplois PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	Ouverts	Pourvus	Vacants
Rédacteur principal territorial 2e classe	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	1	
Adjoint administratif territorial	1	0	1
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	1	1	
Animateur principal de 1ère classe	1	1	
Technicien territorial	1		1
Agent de maitrise principal	1		1
Agent de maitrise territorial	2	2	
Adjoint technique territorial	10	8	2
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	5	3	2
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	2	2	0
TOTAL TOUTES FILIERES	**27**	**20**	**7**

Depuis le 01/01/2022, un agent au grade d'adjoint technique est en disponibilité pour convenances personnelles.
Depuis le 01/07/2025, un agent au grade de technicien territorial est en disponibilité pour convenances personnelles.

Pour compléter l'information du Conseil, si le tableau des effectifs ci-dessus est retenu, la répartition des emplois à temps non complet serait la suivante :

GRADE	Nombre de poste	Temps travail
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	1	32/35
Agent de maitrise principal	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	30/35
Adjoint technique territorial	1	14/35
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	31/35
Adjoint technique territorial	1	25.5/35
Adjoint technique territorial	1	26/35
Adjoint technique territorial	1	21/35
Adjoint technique territorial	1	7.52/35
Adjoint technique territorial	1	30/35

RECAPITULATIFS des NON TITULAIRES

- postes ouverts , en raison d'un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à temps complet ou non complet

NOMBRE DE POSTES	SERVICE	GRADE	Temps complet Temps non complet
2	TECHNIQUES	Adjoints techniques territoriaux	TC /TNC
3	ECOLE / ENTRETIEN BATIMENTS	Adjoints techniques territoriaux	TC /TNC
2	SECRETARIAT MAIRIE	Adjoints administratifs territoriaux	TC /TNC
1	MEDIATHEQUE	Adjoint du patrimoine territorial	TC /TNC
1	ANIMATION	Adjoint d'animation territorial	TC /TNC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées au **01/09/2026,**
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogés à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL